



# FORMATIONS SYNDICALES

SPÉCIAL SECTEUR JURIDIQUE

**Cfdt:**

**GRAND EST**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**2022**



**GRAND EST**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**Union Régionale  
Interprofessionnelle  
CFDT Grand Est  
Secteur formation**

6 rue Mon Désert  
54000 Nancy

[formation-syndicale@grandest.cfdt.fr](mailto:formation-syndicale@grandest.cfdt.fr)

**GRANDEST.CFDT.FR**

“

**ÉDITO**

Après deux années fortement perturbées par la crise sanitaire, nous espérons retrouver rapidement un fonctionnement plus serein.

Toutefois, l'année 2022 sera particulière à plusieurs titres.

Le Congrès Confédéral aura lieu en juin à Lyon, et celui de l'URI Grand Est à Bischoffsheim, dans le Bas-Rhin, en novembre. Ceux-ci sont des moments importants pour notre fonctionnement démocratique.

L'année 2022 sera aussi marquée par de nombreuses élections dans les entreprises du secteur privé, qui renouvelleront leurs CSE.

En décembre 2022, c'est toute la fonction publique qui retournera aux urnes pour élire ses représentants dans un cadre d'instances renouvelé, ouvrant la voie à la négociation d'établissement. Il y aura une évolution majeure avec la création de Comités Sociaux, intégrant les questions de santé et sécurité au travail en remplacement des CT et CHSCT. L'architecture se rapproche de celle des instances du secteur privé, et crée un changement profond des pratiques. Des sessions sont d'ores et déjà disponibles sur la préparation de ces scrutins.

Nous rajouterons des sessions pour s'approprier les grands principes de fonctionnement des CSA (*Comité Social Administratif*) – CST (*Comité Social Territorial*) et CSE (*Comité Social d'Établissement*), selon le versant concerné de la Fonction Publique, dès que les derniers décrets seront parus.

Pour la CFDT, première organisation syndicale en France, les campagnes électorales sont aussi une opportunité pour se renforcer et se développer. Une CFDT plus nombreuse pèse plus lors des négociations. Pour être à l'aise pour proposer l'adhésion à la CFDT, nous vous invitons tout particulièrement aux sessions : « *Découverte de la CFDT* » et « *Faire adhérer* ».

La formation est un outil important pour l'émancipation et l'acquisition de compétences des adhérents et des militants. Les thématiques proposées dans ce catalogue doivent y participer. De nombreuses thématiques sont disponibles et nous pourrions tout au long de l'année compléter l'offre par des sujets d'actualité, ou pour répondre à des demandes particulières.

Afin de permettre à encore plus de militants de participer, nous avons développé, en complément des sessions en présentiel, des sessions en visioconférence animées par des formateurs.

Autre nouveauté, en 2022, l'offre de formation sera rendue visible à tous les adhérents, en ligne sur la nouvelle plateforme accessible depuis l'espace adhérent : Ma formation CFDT : en 1 clic !

La formation syndicale est une priorité pour l'URI Grand Est, comme pour l'ensemble de la CFDT. Nous espérons, par les propositions de ce catalogue, répondre au mieux à vos besoins. Cette année encore, les formations syndicales proposées par l'URI GE seront gratuites pour les stagiaires et pour les syndicats. Nous vous invitons à vous inscrire rapidement.

En attendant de vous retrouver lors de sessions de formation, en présentiel ou en visioconférence, prenez soin de vous et des vôtres.

**Sabine Gies**

**Responsable de la formation syndicale**

”

- ① **JE RECHERCHE MA FORMATION** en vérifiant si je suis éligible ("*Pour qui ?*").
- ② **JE CHOISIS LA FORMATION** qui se déroule dans le département où j'habite.
- ③ **S'IL N'Y A PAS D'OFFRE DE FORMATION POUR LA THÉMATIQUE RETENUE DANS MON DÉPARTEMENT**, je choisis le lieu de formation le plus proche de mon domicile. Je peux bénéficier d'une prise en charge de mon hébergement et du repas du soir à condition que la distance "domicile/lieu de formation" soit supérieure à 100 km ou que le temps de trajet soit supérieur à 1h15.
- ④ **JE REMPLIS LE BULLETIN D'INSCRIPTION** (téléchargeable aussi sur le site *CFDT Grand Est*) après avoir choisi ma formation et vérifié mon parcours. J'indique mon **adresse mail personnelle de façon lisible** afin de permettre la transmission des documents. Je mets l'adresse du secteur formation en "non spam" dans l'application de gestion de mes mails.
- ⑤ **J'ENVOIE MON BULLETIN D'INSCRIPTION** par mail à :  
  

[formation-syndicale@grandest.cfdt.fr](mailto:formation-syndicale@grandest.cfdt.fr)  
ou  
URI CFDT GE - Secteur formation 6 rue Mon Désert 54000 Nancy
- ⑥ **JE FAIS UNE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR** au plus tard 30 jours avant la date de la session (*sauf exceptions liées à mon mandat*).  
  
Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute de l'avoir déposé dans les temps.
- ⑦ **JE REÇOIS UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DU SECTEUR FORMATION**
- ⑧ **JE REÇOIS MA CONVOCATION PAR MAIL AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE**, qui me confirme la date, l'heure ainsi que l'adresse du lieu de la formation.
- ⑨ **JE M'ENGAGE À PARTICIPER À LA TOTALITÉ DE LA FORMATION**. Je préviens le secteur formation par mail en cas de désistement ou de retard, le plus en amont possible.
- ⑩ **JE FOURNIS UN IBAN AU PLUS TARD LE JOUR DE LA FORMATION** pour le remboursement des frais qui se font uniquement par virement. **Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 8 jours après la session.**
- ⑪ **JE REÇOIS UNE ATTESTATION DE STAGE** tenant compte de ma présence effective, par mail après le stage.

# SOMMAIRE - FORMATIONS JURIDIQUES

---

- 5 Pratique du délibéré
- 6 Actualités juridiques
- 7 Temps de travail et les différents congés
- 8 Défenseurs syndicaux
- 9 Journée conseillers du salarié
- 10 Assister un salarié

## Fiches pratiques

- 3 Comment s'inscrire
- 12 Modalités pratiques : déplacement, hébergement
- 14 Droits à congés, modèles de lettres, etc...

## Bulletin d'inscription

LE DÉLIBÉRÉ EST UN MOMENT CLÉ DANS LA PROCÉDURE PRUD'HOMALE.

AU COURS DE CELUI-CI LES CONSEILLERS ÉCHANGENT LEURS AVIS APRÈS AVOIR EXAMINÉ LES PIÈCES DU DOSSIER. LES OPINIONS EXPRIMÉES PEUVENT ÊTRE CONTRADICTOIRES, IL SERA ALORS NÉCESSAIRE DE TROUVER UN COMPROMIS POUR PRONONCER LA DÉCISION.

## OBJECTIF :

Acquérir des méthodes pour délibérer avec efficacité

## PROGRAMME

- S'approprier une méthodologie d'étude et d'analyse des dossiers
- S'entraîner à construire une argumentation et à gérer son rôle et sa stratégie de négociateur dans le cadre d'un délibéré
- S'exercer à l'exercice du délibéré à travers des mises en situation sur plusieurs thématiques

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes reprenant un mandat à compter de 2023

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 16 Conseiller prud'homme

| DATE                          | LIEU              |
|-------------------------------|-------------------|
| 12 et 13 octobre              | Châlons (51)      |
| 15 et 16 novembre             | Schiltigheim (67) |
| 17 et 18 novembre             | Saint Dizier (52) |
| 23 et 24 novembre             | Metz (57)         |
| 28 et 29 novembre             | Mittelwihr (68)   |
| 1 <sup>er</sup> et 2 décembre | Nancy (54)        |

FAIRE LE POINT SUR L'ÉVOLUTION DU DROIT DU TRAVAIL ET DE LA JURISPRUDENCE SUR DES THÈMES D'ACTUALITÉ.

## PROGRAMME

Les thèmes abordés seront choisis en fonction de l'actualité du moment, des sujets proposés par les militants.

Préparation des assemblées générales de janvier 2023.

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes reprenant un mandat à compter de 2023

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 16 Conseiller prud'homme



| DATE        | LIEU              |
|-------------|-------------------|
| 12 décembre | Nancy (54)        |
| 13 décembre | Metz (57)         |
| 14 décembre | Châlons (51)      |
| 15 décembre | Saint Dizier (52) |
| 16 décembre | Mittelwihr (68)   |

# TEMPS DE TRAVAIL ET LES DIFFÉRENTS CONGÉS



LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGÉS ONT PARTICULIÈREMENT ÉTÉ IMPACTÉS PAR L'ARTICULATION DE NOUVELLES NORMES (LOI, ACCORD DE BRANCHE ET D'ENTREPRISE).

## OBJECTIF :

- \_ Identifier le cadre juridique
- \_ Connaître les nouvelles règles
- \_ Déterminer la norme applicable au travers du triptyque « ordre public, champs de la négociation et supplétif »

## PROGRAMME EN 2 TEMPS

Il est préférable d'avoir suivi la formation « temps de travail » avant la formation « congés »

### PUBLIC

Conseillers prud'hommes  
Défenseurs syndicaux

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct aux modèles de lettres :  
page 16 Conseiller prud'homme  
page 17 Défenseur syndical



| DATE                             | LIEU                      |
|----------------------------------|---------------------------|
| Temps de travail                 |                           |
| 9 au 11 février                  | Metz (57)                 |
| 23 au 25 février                 | Châlons (51)              |
| 1 <sup>er</sup> au 3 mars        | Schiltigheim (67)         |
| 16 au 18 mars                    | Nancy (54)                |
| 23 au 25 mars                    | Saint Dizier (52)         |
| 27 au 29 avril                   | Visio (Tout le Grand Est) |
| Les différents Congés            |                           |
| 3 et 4 mars                      | Metz (57)                 |
| 14 et 15 mars                    | Mittelwihr (68)           |
| 31 mars et 1 <sup>er</sup> avril | Schiltigheim (67)         |
| 13 et 14 avril                   | Nancy (54)                |
| 4 et 5 mai                       | Châlons (51)              |
| 18 et 19 mai                     | Saint Dizier (52)         |
| 23 et 24 mai                     | Visio (Tout le Grand Est) |

LE DÉFENSEUR SYNDICAL EST DÉSIGNÉ POUR CONSEILLER, ASSISTER ET ASSURER LA DÉFENSE DES SALARIÉS DEVANT LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES, À TOUTES LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE.

## OBJECTIFS

Connaître les différentes phases de la défense juridique CFDT : l'accueil, la place et le rôle du syndicat dans le processus

## PROGRAMME

- La constitution du dossier de défense
- Les conclusions et la plaidoirie

### PUBLIC

Défenseurs syndicaux n'ayant pas encore suivi la formation

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 17 Défenseur syndical



DATE

LIEU

19 au 22 septembre

Gérardmer (88)

# JOURNÉE CONSEILLERS DU SALARIÉ

1  
jour

## PROGRAMME

Les thèmes abordés seront différents entre le 1<sup>er</sup> semestre et le 2<sup>ème</sup> semestre

- Faire le point sur l'évolution du droit du travail et de la jurisprudence sur des thèmes concernant la mission et le rôle des conseillers du salarié.
- Aborder les problématiques des conseillers sur des thèmes proposés par eux

### PUBLIC

Conseillers du salarié  
inscrits sur la liste préfectorale

### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 18 Conseiller du salarié



| DATE         | LIEU                      |
|--------------|---------------------------|
| 21 février   | Visio (Tout le Grand Est) |
| 8 mars       | Visio (Tout le Grand Est) |
| 27 septembre | Visio (Tout le Grand Est) |
| 4 octobre    | Visio (Tout le Grand Est) |

# ASSISTER UN SALARIÉ

## Secteur privé

2  
jours

Vous êtes sollicités régulièrement par les salariés sur des questions disciplinaires. Cette formation vous permettra de repérer le cadre juridique dans lequel vous organisez la défense des intérêts des adhérents CFDT et des salariés.

### OBJECTIFS

Appréhender la procédure disciplinaire dans l'entreprise  
Donner les éléments nécessaires à l'accompagnement des salariés notamment lors de l'entretien préalable au licenciement

### PROGRAMME

- Les règles qui régissent : le droit disciplinaire, le licenciement et ses conséquences, la rupture conventionnelle
- La préparation de l'entretien avec le salarié, l'employeur
- Le compte-rendu pour le salarié, la section, le syndicat

#### POUR QUI ?

Conseillers du salarié

#### DEMANDE DE CONGÉ

Accès direct au modèle de lettre :  
page 18 Conseiller du salarié



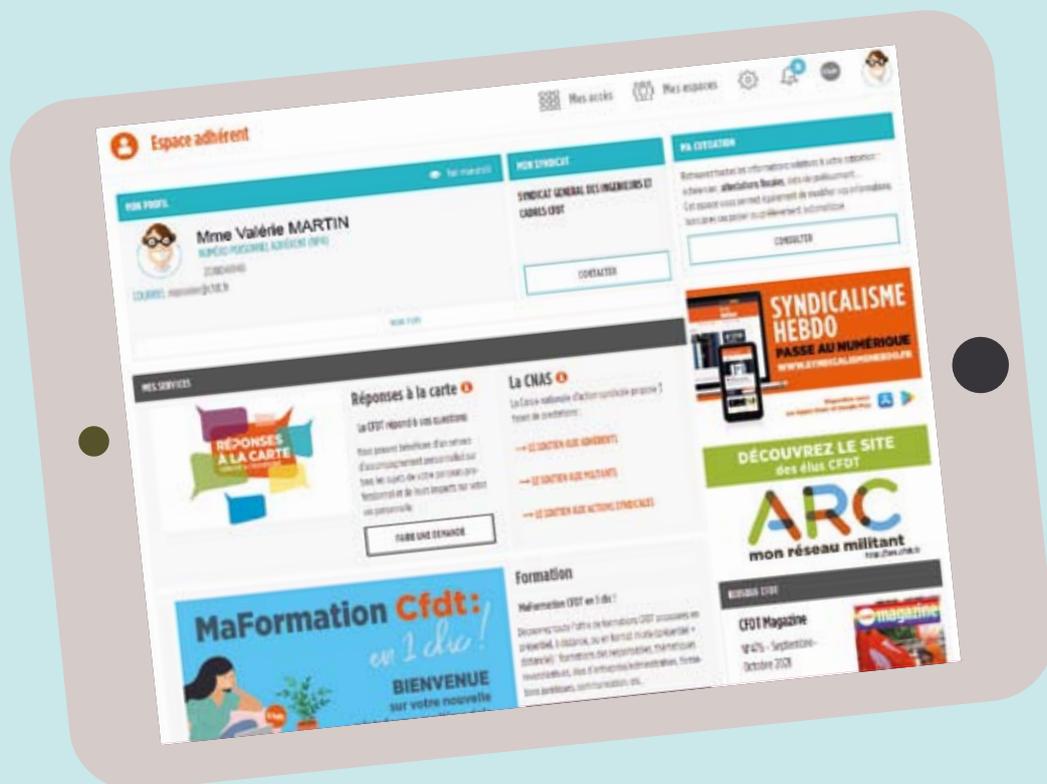
| DATE                          | LIEU              |
|-------------------------------|-------------------|
| 13 et 14 avril                | Metz (57)         |
| 14 et 15 juin                 | Schiltigheim (67) |
| 29 et 30 septembre            | Châlons (51)      |
| 1 <sup>er</sup> et 2 décembre | Mittelwihr (68)   |
| 7 et 8 décembre               | Nancy (54)        |



# MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement à nos services : Réponses à la carte, Job à la carte, MaFormation CFDT en 1 clic, Partage de toit, Avantages & moi (pour les salariés des TPE), etc.**
- **Contactez directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles, pour les consulter ou les mettre à jour.**
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques, l'actualité de votre fédération et de votre région.**
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

**RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR**

Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.

**SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !**

# DÉPLACEMENT

---



## PRISES EN CHARGE

---

La CFDT prend en charge à raison d'un trajet aller-retour par jour du domicile au lieu de stage par le trajet le plus court.

L'hébergement sera pris en charge par l'URI au delà de 100 km ou 1h15 de trajet. Dans ce cas, il est a privilégier dans un soucis de sécurité.

## LIEUX

---

Peuvent participer dans les lieux de formation indiqués dans le catalogue :

1. Les militants habitant dans le département du lieu quel que soit la distance.
2. Les militants habitant, quel que soit le département, dans un périmètre dont le trajet domicile/ lieu de formation qui n'excède pas 100 km ou 1h15 pour 1 trajet et donc sans prise en charge d'un hébergement.
3. Lorsqu'il n'y a pas de formation pour une thématique selon les indications 1 et 2, il faut choisir la formation la plus proche de son domicile et ne pas oublier de demander l'hébergement dès son inscription.

Afin de limiter l'impact des frais de déplacement sur le budget global du secteur, les lieux de formation pourront être revus selon l'origine géographique de la majorité des stagiaires inscrits.

## TAUX DE REMBOURSEMENT

---

- 0,22 € / km pour 1 personne dans la voiture,
- 0,30 € / km pour 2 personnes dans la voiture,
- 0,40 € / km à partir de 3 personnes dans la voiture,
- sur la base d'un aller-retour en 2<sup>ème</sup> classe sur présentation des billets de train.
- Parking : dans la limite de 5 €/jour par voiture maximum.
- Pas de remboursement des frais de taxi.
- Pas de remboursement si le total des frais est inférieur à 5 €.

# HÉBERGEMENT ET REPAS

---

GRÂCE À SON RÉSEAU, LA CFDT SE CHARGENT DES RÉSERVATIONS D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS POUR QUE LA PARTICIPATION À LA FORMATION SE PASSE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

## HÉBERGEMENT

---

**La CFDT se charge de la réservation !**



La CFDT réserve et prend en charge l'hébergement **lorsque le trajet domicile / lieu de formation est de plus de 100 km ou plus d'1h15**, en chambre double, dans un lieu défini par elle.

**La demande d'hébergement doit être faite au moment de l'inscription. Les demandes faites moins de 30 jours avant la formation, ne seront pas prises en charge.**

## REPAS

---

**La CFDT organise la restauration !**



**La restauration du midi est organisée et prise en charge directement par la CFDT. Aucun remboursement ne sera opéré.**

**Il n'y a pas de prise en charge de boissons alcoolisées.**

La CFDT prend en charge les frais de **repas du soir** s'ils ne peuvent être pris dans le lieu d'hébergement. À hauteur de 17,50 € par stagiaire, sur présentation du justificatif.

# LES DROITS À CONGÉS C.F.E.S.E.S.

## Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale

---

**POUR TOUS LES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC**

**CODE DU TRAVAIL : ARTICLES L2145-1 À L2145-13**

### DURÉE DU CONGÉ

---

- **12 jours par an** par salarié en fonction de l'effectif de l'entreprise ou de l'établissement.
- **6 jours supplémentaires** pour les salariés du secteur privé appelés à exercer des fonctions syndicales.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à 1/2 journée.

### FRAIS PÉDAGOGIQUES

---

**La prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont.**

Certaines conventions, accords d'entreprise ou statuts peuvent prévoir des droits également.

Le CSE peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des élus suppléants et des délégués syndicaux de l'entreprise.

*Code du travail : article L 2315-61*

### MAINTIEN DU SALAIRE

---

**Secteur privé** : l'employeur a obligation de maintenir la rémunération totale du participant à la formation. *Code du travail : article L 2145-6*

### ASSIMILATION À DU TRAVAIL EFFECTIF

---

La durée du congé ne peut pas être imputée sur celle du congé payé annuel.

Pendant la durée du congé de formation, le salarié bénéficie de la législation sur les accidents du travail (sur le trajet domicile/lieu de stage et pendant la durée de celui-ci). La durée du congé de formation est assimilée à une durée de travail effectif, pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail : droits à congés payés, aux prestations d'assurances sociales et familiales.

*Code du travail : article L 2145-10*

# LÉGISLATION SUR LE CONGÉ DE FORMATION

---

## CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

---

**Il relève du choix du salarié et ne peut être imposé par l'employeur.**

Cependant, l'organisme qui dispense la formation doit être agréé. C'est le cas de la CFDT.

*(Arrêté du 25 janvier 2021 paru au JORF du 30 janvier 2021).*

## LE DÉLAI DE DÉPÔT DU CONGÉ FORMATION

---

30 jours minimum avant le début de la formation.

*Code du travail : article R 2145-4*

Voir pages suivants pour les particularités pour les CPH, les défenseurs syndicaux et conseillers du salarié.

## LE DÉLAI DE RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR

---

8 jours à compter de la réception de la demande. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé.

*Code du travail : article R 2145-5*

## LES CAS DE REFUS ET OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

---

S'il peut démontrer que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande, l'employeur doit notifier et motiver son refus à l'intéressé, après avis conforme de CSE. Les demandes déjà différées précédemment doivent être satisfaites en priorité. Pour contester un refus injustifié, saisir le bureau de jugement du conseil des Prud'hommes qui statuera en dernier ressort selon les formes applicables au référé.

*Code du travail : article L 2145-11.*

# CONSEILLERS PRUD'HOMMES

---

**L'ARTICLE L 1442-2 DU CODE DU TRAVAIL FAIT OBLIGATION AUX EMPLOYEURS D'ACCORDER DES AUTORISATIONS D'ABSENCE AUX MEMBRES D'UN CONSEIL DE PRUD'HOMMES, SALARIÉS DE LEURS ENTREPRISES.**

## DURÉE DU CONGÉ

---

Ces demandes d'autorisations d'absence sont faites par le salarié et accordées obligatoirement dans la limite de six semaines au titre de la formation continue, par mandat. Elles peuvent être fractionnées.

Par ailleurs, l'article D 1442-7 du code du travail limite la durée totale d'absence d'un conseiller prud'hommes pour sa participation à un ou plusieurs stages, à deux semaines au cours d'une même année civile.

## DÉLAIS DE DÉPÔT

---

Au moins trente jours à l'avance, en cas de durée d'absence égale ou supérieure à trois journées de travail consécutives ;

Au moins quinze jours à l'avance dans les autres cas.

Cette information précise la date, la durée et les horaires du stage ainsi que le nom de l'établissement ou de l'organisme responsable.

## MAINTIEN DU SALAIRE

---

Les conseillers prud'hommes ne doivent subir aucune perte de salaire du fait de leur participation à un stage de formation. Le conseiller prud'homme étant un salarié, il a droit à ce titre, et en sus, aux jours de formation dans le cadre du CFESS.

## MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

### FORMATION CONSEILLERS PRUD'HOMMES

---



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du ..... au ..... , de 9h à 17h, en vue de participer à une session de formation pour les élus prud'homme, conformément aux dispositions de l'article L 1442-2 et D 1442-7 du Code du Travail. Cette formation est assurée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'ISE-FOJ CFDT, organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

# DÉFENSEURS SYNDICAUX

---

L'EMPLOYEUR ACCORDE AU DÉFENSEUR SYNDICAL DES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LES BESOINS DE SA FORMATION DANS LA LIMITE DE DEUX SEMAINES PAR PÉRIODE DE QUATRE ANS SUIVANT LA PUBLICATION DE LA LISTE DES DÉFENSEURS SYNDICAUX SUR LAQUELLE IL EST INSCRIT. **ARTICLE L 1453-7**

LE CONGÉ EST À DÉPOSER **30** JOURS À L'AVANCE, POUR UNE ABSENCE AU MOINS ÉGALE À TROIS JOURNÉES DE TRAVAIL CONSÉCUTIVES ; AU MOINS **15** JOURS À L'AVANCE DANS LES AUTRES CAS.

CES ABSENCES SONT RÉMUNÉRÉES PAR L'EMPLOYEUR.

## MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ



### FORMATION DÉFENSEURS SYNDICAUX

---

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du ..... au ..... , en vue de participer à une session de formation pour les défenseurs syndicaux, conformément aux dispositions de l'article L 1453-7 du Code du Travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ....., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

# CONSEILLERS DU SALARIÉ

LES SALARIÉS QUI EXERCENT LES FONCTIONS DE « CONSEILLER DU SALARIÉ » BÉNÉFICIENT D'UN CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE SELON L'ARTICLE L 1232-12.

AINSI, L'EMPLOYEUR ACCORDE DES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LES BESOINS DE SA FORMATION DANS LA LIMITE DE DEUX SEMAINES PAR PÉRIODE DE TROIS ANS SUIVANT LA PUBLICATION DE LA LISTE DES CONSEILLERS PAR LE PRÉFET.

## MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ

### FORMATION CONSEILLERS DU SALARIÉ



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise pour une durée de ... jours, du ..... au ..... , en vue de participer à une session de formation pour les conseillers du salariés, conformément aux dispositions de l'article L 1232-12 du Code du Travail.

Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ..., l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

## CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE (CFESES)

### MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ



Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du ... au ... (et du ... au ... si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de ... jours, au titre du Congé de Formation Économique, Sociale, Environnementale et Syndicale (CFESES), conformément aux articles L.2145-1 à 13 et R.2145-4 du Code du Travail.

Conformément à l'article L. 2145-6, je demande le maintien total de ma rémunération par l'entreprise. Cette formation est organisée par l'URI CFDT GE 6 rue Mon Désert 54000 NANCY, sous l'égide de l'Institut Confédéral d'Études et de Formation Syndicales de la CFDT (ICEFS), organisme agréé de droit par la loi.

Je vous prie d'agréer, ... , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le ..... Signature .....

Militants - Adhérents

— entre —

**VOUS**

— et —

**NOUS**

*un lien*

**indissociable**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



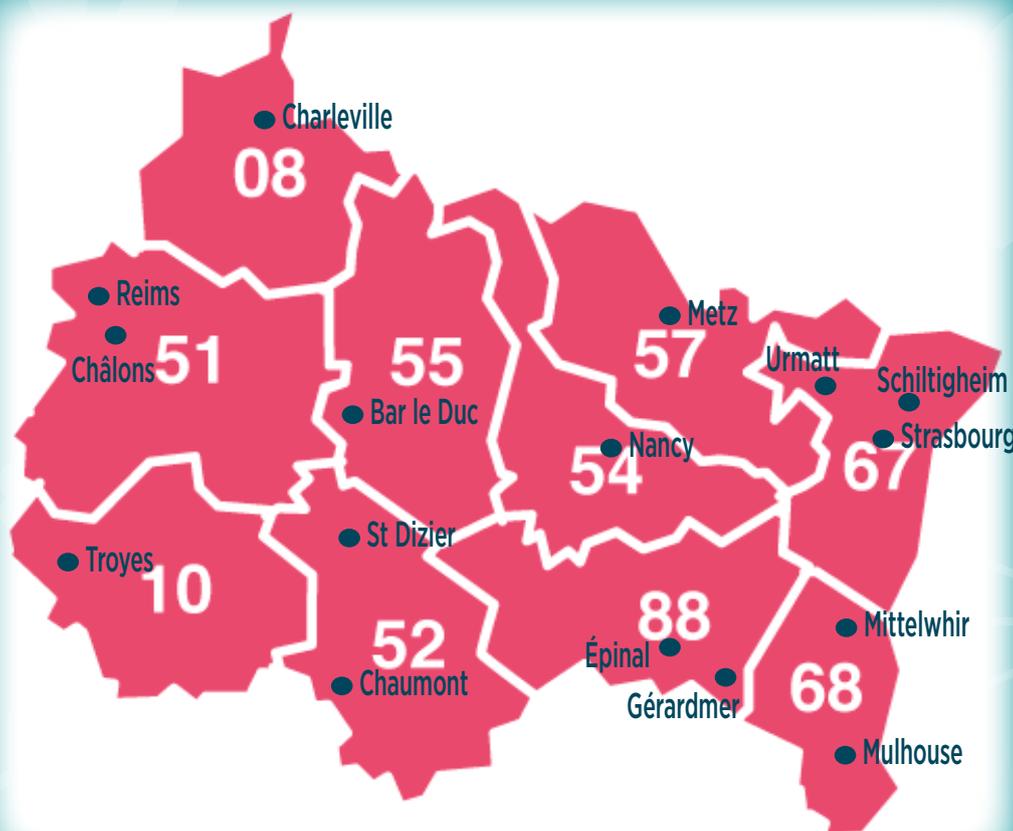
[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

Essentiel pour moi

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

# SE FORMER POUR AGIR

## DANS LE GRAND EST



**Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Grand Est**  
**Secteur formation**

6 rue Mon Désert 54000 Nancy

**[formation-syndicale@grandest.cfdt.fr](mailto:formation-syndicale@grandest.cfdt.fr)**

**GRANDEST.CFDT.FR**

# BULLETIN D'INSCRIPTION 2022

**1**  
À remplir  
totalement et  
lisiblement

puis renvoyer le bulletin à :

**Mandatés URI**

**2**  
URI Cfdt Grand Est  
Secteur formation  
6 rue de Mon Désert  
54000 Nancy  
formation-syndicale@grandest.cfdt.fr

## SESSION CHOISIE

Nom de la session : \_\_\_\_\_

Date(s) de la session : \_\_\_\_\_

Lieu de la formation : \_\_\_\_\_

Je sollicite un hébergement  NON  OUI

**POUR RAPPEL :**

**\_ moins de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement n'est pas pris en charge par la CFDT**

**\_ plus de 100 km ou 1h15 de trajet : l'hébergement est organisé et payé par la CFDT**

**STAGIAIRE**  Homme  Femme N° NPA\* : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. perso : \_\_\_\_\_ Tél. prof : \_\_\_\_\_ poste : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Mon mandat syndical : \_\_\_\_\_

En signant ce formulaire, je soussigné(e) .....

- prend l'engagement de participer à la totalité de la formation
- j'accepte que mes coordonnées (*nom, prénom, ville, mail et téléphone*) soient transmises aux participants de la formation afin de faciliter le co-voiturage

Signature du (de la) stagiaire :



Date : .....